

Procès-verbal relatif à l'Accord général sur le commerce des services, concernant la Slovénie

Fait à Genève, le 1^{er} février 1996

Texte:

Agissant en qualité de dépositaire de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale des échanges, en vertu de l'article 5.5 (e) 5 (e) 7-3.1r) 3mA .4 (is)-ex dTc Or r) 0.8 l 17 Td[(m) 0. M--5